

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du travail, de l'emploi,
de la formation professionnelle
et du dialogue social

ARRETE

portant nomination du jury du concours pour l'accès au cycle préparatoire
au concours de l'inspection du travail au titre de l'année 2017

La ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social,

Vu le décret n° 81-124 du 9 février 1981 portant organisation d'un cycle préparatoire au concours interne de l'inspection du travail ;

Vu le décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 modifié relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2016 autorisant, au titre de l'année 2017, l'ouverture d'un concours pour l'accès au cycle préparatoire au concours interne de l'inspection du travail ;

Arrête :

Article 1^{er}

La composition du jury du concours pour l'accès au cycle préparatoire au concours interne de l'inspection du travail au titre de l'année 2017 est fixée ainsi qu'il suit :

M. Philippe QUITTAT-ODELAIN	Directeur du travail au secrétariat général du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Président ;
M. Bruno DELEME	Inspecteur du travail à l'unité territoriale de la Seine-Saint-Denis de la direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France ;
Mme Adeline FELIU	Directrice adjointe du travail à l'institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ;
Mme Rita JABBOUR	Enseignante à l'université Paris XII – UFR de droit ;
Mme Leila MARTIN	Directrice adjointe du travail au secrétariat général du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt ;

M. David PERRIN-PILLOT

Directeur adjoint du travail à la direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France ;

Mme Pascale VIARD

Conseillère d'administration honoraire du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Article 2

En cas d'empêchement, le président du jury sera remplacé par M. David PERRIN-PILLOT.

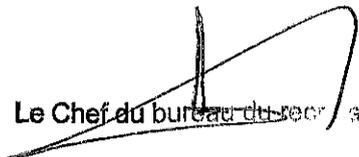
Article 3

Ce concours est classé dans le groupe 2 pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

Article 4

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait, le **14 MARS 2017**


Le Chef du bureau du recrutement

Arnaud SCOLAN